

Association de Défense des Copropriétaires des résidences « Senioriales » (ADCS) et Ex résidences « Senioriales »

Publiée au Journal Officiel le 27 novembre 2010

Monsieur Gérard BREMOND
Président- Directeur Général
Groupe « Pierre et Vacances »
11 rue de Cambrai
75947 PARIS Cedex 19

Grasse, le 21 septembre 2016

Monsieur le Président,

Lors de sa réunion, les 16 et 17 septembre, le conseil d'administration de l'ADCS a pris connaissance et analysé les propos tenus par la représentante des Senioriales lors d'une Assemblée générale dans une résidence « village ».

En effet, prenant la parole publiquement devant tous les copropriétaires présents, elle a été très précise et les a informés de ce qui suit :

« Les futures résidences seront livrées avec un employé d'immeuble ce qui supprimera la loge. Il y aura juste un local pour lui servir de vestiaire.
Pour les anciennes résidences, les Senioriales ont contacté les investisseurs pour leur demander d'abandonner la loge ».

Nous avons interrogé des adhérents de l'ADCS présents à cette assemblée générale. Ils nous ont confirmé cette annonce de votre collaboratrice au sein de votre filiale qui avait ajouté qu'elle invitait « à écrire par L.R. au siège de Toulouse pour demander les mêmes avantages que les nouvelles résidences ».

Nous considérons que cette information est essentielle et c'est la raison pour laquelle nous avons pensé qu'il était indispensable de vous écrire, à nouveau, directement.

En effet vous savez que le litige de la loge est le plus important en ce qui nous concerne. C'est ce qui avait motivé le contact avec le président des Senioriales, le 2 mars 2013, car nous voulions entamer des discussions pour essayer de trouver une solution amiable. Malgré plusieurs rencontres avec M. MISERY, cadre délégué à l'époque, elles n'ont pas pu aboutir et nous avons dû réfléchir à d'autres solutions, la restitution de la loge, devenue dans les règlements de copropriété après les sept premières résidences, une « partie privative » vendue à un investisseur.

« Les Senioriales » 7 Chemin des arômes, C.8. 06130 GRASSE T. 04 93 36 46 04
asso.def.copro.sen@bbox.fr
www.senioriales-indignezvous.fr

Ce qui a été exprimé lors de cette assemblée générale est exactement ce que nous demandions dès la première rencontre avec M. MISERY, le 6 novembre 2013.

Il s'agissait, pour les autres résidences, les nôtres, après les sept premières, puis Rambouillet en 2012 notamment, de faire réintégrer cet appartement de fonction d'un gardien dont la mission est, ni pertinente, ni assurée, mais payée par les copropriétaires, comme une partie commune, comme auparavant. Ce poste devait également être mis en question et il y avait une évolution pour que nous nous dirigions vers l'embauche d'un employé d'immeuble, non logé, à 35 heures et non plus des unités de valeurs et autres avantages injustifiés.

La plupart des adhérents de l'ADCS sont venus vers nous pour ce qu'ils considèrent comme une grave anomalie voire un abus, du fait de l'obligation d'embaucher un « gardien » et de le loger sur place, coût à supporter exorbitant. La quasi-totalité des résidences « village » se plaignent de ce dispositif et de tous les coûts complémentaires, ce qui porte le budget « Gardien - loge et frais annexes » au tout premier rang des dépenses des copropriétés.

Nous vous demandons, comme nous l'avons souhaité précédemment, soit de nous recevoir, afin d'envisager avec vous les modalités d'un accord pour enfin mettre un terme, rapidement, à ce conflit, qui n'apporte que des inconvénients, autant pour votre filiale que pour les copropriétaires des résidences concernées. Et globalement à l'image de marque, la réputation de ces résidences.

Soit de nommer un de vos collaborateurs au sein de votre direction, disposant du pouvoir de décision délégué par vous, afin que nous engagions de vraies discussions, sans condition, pour aboutir rapidement et dans l'intérêt de tous.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part ou du collaborateur désigné afin d'agir sans délai, nous espérons que cette évolution des Senioriales qui correspond à ce que nous réclamons, mettra un terme rapidement à un conflit qui n'aurait pu que prendre une direction encore plus conflictuelle donc nocive pour les deux parties.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.



Didier BURGGRAEVE
Président de l'ADCS